

951^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 septembre 2023 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

| | |
|---|--|
| Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers | Réal Dubé Martin Filion Amélie Sauvé Sonia Leblanc Pierluc Brousseau |
|---|--|

| | |
|--|------------------|
| Sous la présidence de madame la mairesse suppléante | Catherine Blouin |
|--|------------------|

| | |
|---------|-----------|
| Absence | René Dubé |
|---------|-----------|

Les membres du conseil présents, formant quorum, madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

2023-09-12-01

NOMINATION D'UN GREFFIER ADJOINT POUR LA 951^E SÉANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le greffier ou le greffier adjoint doit assister à la séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE, exceptionnellement, les titulaires de ces postes sont dans l'impossibilité d'assister à la séance du mois de septembre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Martin Filion

– QUE M^e Cindy Gagnon soit nommée greffière adjointe pour la 951^e séance du conseil municipal.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-02

ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :
À la section VIII. Divers, ajouter le point suivant :
 1. La Maison du Bouleau Blanc inc. – Demande de contribution financière
– Autorisation
- ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 950^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 950^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs d'août 2023, qui s'élèvent à 400 908,76 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 août 2023, qui s'élèvent à 91 038,66 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'août 2023, qui s'élèvent à 268 091,26 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-05

APPEL D'OFFRES PUBLIC

**FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CIVILE
POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

**PROJET « MISE À NIVEAU DE LA COUR DE TRANSBORDEMENT DE
MATAGAMI » – ADJUDICATION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite mettre en opération un Pôle logistique pour le lithium qui sera produit à la Baie-James;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Ville doit mettre à niveau les rails de la cour de transbordement afin de s'assurer de leurs capacités opérationnelles;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a publié l'appel d'offres public numéro 2023-05-04, le 24 mai 2023, par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie civile pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet « Mise à niveau de la cour de transbordement de Matagami »;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 juillet 2023, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 195, boulevard Matagami, Matagami, Québec, J0Y 2A0;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une (1) seule soumission, soit Systra Canada;

ATTENDU QU'un comité de sélection, formé pour cette fin, a procédé à l'évaluation qualitative de la soumission, avec un système de pondération, et ce, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE la firme Systra Canada a déposé une soumission conforme, qu'elle s'est qualifiée à ladite évaluation qualitative et que son pointage final est 1,572;

ATTENDU QUE dans le cas où il y a un seul soumissionnaire conforme, la Ville peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission sans changer les autres conditions, et ce, en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE des négociations entre la direction générale de la Ville et le représentant de Systra Canada ont mené, en date du 24 juillet 2023, à la présentation d'une deuxième proposition financière de leur part de 695 288,32 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADJUGER le contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie civile pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet « Mise à niveau de la cour de transbordement de Matagami » à la firme Systra Canada pour un montant de 695 288,32 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes de l'appel d'offres;
- D'AUTORISER monsieur le maire René Dubé et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant et/ou la greffière adjointe, à signer tout document et/ou poser tout geste afférent à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Matagami;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-06

**MADAME STÉPHANIE ROBITAILLE, SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
DÉPART À LA RETRAITE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l'intention exprimée par madame Stéphanie Robitaille, secrétaire-réceptionniste, de prendre sa retraite après vingt-neuf (29) ans de service au sein de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE madame Robitaille, dans sa lettre du 17 août 2023, a identifié que son dernier jour d'emploi serait le 22 août 2023;

ATTENDU QUE, depuis le 17 octobre 1994, date d'embauche de madame Stéphanie Robitaille, l'organisation municipale aura été témoin de son engagement et de son dévouement ainsi que de son esprit d'équipe.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ACCEPTER la démission de madame Stéphanie Robitaille, secrétaire-réceptionniste, laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2023;
- DE LA REMERCIER pour l'excellent travail accompli au cours de ses vingt-neuf (29) années de loyaux services;
- ET DE LUI SOUHAITER une bonne retraite bien méritée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-07

**POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-07-11-04**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– D'ABROGER la résolution numéro 2023-07-11-04.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-08

**POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Politique de frais de déplacement s'applique à tous les élus et les salariés permanents de la Ville de Matagami;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir des normes équitables pour assumer les frais de représentation des membres du conseil ou du personnel en cas de dépenses effectuées dans le cadre de leur fonction, pour et au nom de la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie SauvÉ

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

– D'ADOPTER la Politique de frais de déplacement de la Ville de Matagami telle que déposée en septembre 2023;

– QUE cette Politique remplace la politique adoptée le 9 avril 2002 par la résolution numéro 2002-04-09-18 et modifiée par les résolutions suivantes :

- résolution numéro 2004-11-09-13 du 9 novembre 2004;
- résolution numéro 2006-06-13-26 du 13 juin 2006;
- résolution numéro 2008-07-08-16 du 8 juillet 2008;
- résolution numéro 2015-12-08-11 du 8 décembre 2015;

– ET QUE ladite politique soit effective en date des présentes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-09

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE
ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028
NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU
CANADA**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période de 2024 à 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé aux gouvernements du Québec et du Canada, le 24 août 2023, de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE, malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de trois virgule cinq pour cent (3,5 %) par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements, tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte, lors de la réalisation de projets, est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 afin d'assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE la Ville de Matagami demande aux gouvernements du Québec et du Canada :
 - de conclure, dès le début de l'automne, une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
 - d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
 - de n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
 - de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
 - de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;
- ET DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à monsieur Éric Girard, ministre des Finances du Québec, à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à l'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, à l'honorable Sean Fraser, ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, à l'honorable Pablo Rodriguez, ministre des Transports du Canada et lieutenant du Québec, à monsieur Denis Lamothe, député d'Ungava, à madame Sylvie Bérubé, députée d'Abitibi–Baie-James–Nunavik–Eeyou, à monsieur Martin Damphousse, président de l'Union des municipalités du Québec, à monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec et à monsieur Scott Pearce, président de la Fédération canadienne des municipalités.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-10

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

**JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES
PROCLAMATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 14 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 1^{er} octobre *Journée internationale des personnes âgées*;

ATTENDU QU'en 1991, l'Assemblée générale a adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées;

ATTENDU QUE la composition de la population mondiale a radicalement changé au cours des dernières décennies, faisant passer l'espérance de vie de 46 à 68 ans;

ATTENDU QU'au cours des trois (3) prochaines décennies, le nombre de personnes âgées devrait plus que doubler, atteignant plus de 1,5 milliard de personnes en 2050;

ATTENDU QUE la *Journée internationale des personnes âgées* permet de valoriser l'image des aînés, de créer des liens intergénérationnels et de mettre en lumière le travail des associations et organisations œuvrant pour le bien-être des seniors au sein de la société;

ATTENDU les engagements de la Ville de Matagami à titre de Municipalité amie des aînés, pour la période 2022 à 2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- DE PROCLAMER le 1^{er} octobre 2023 comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* sur le territoire de la ville de Matagami;
- ET DE CONFIRMER que la Ville de Matagami adhère aux principes des Nations Unies quant à la *Journée internationale des personnes âgées*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-11
CLUB DE GOLF DE MATAGAMI
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SAISON 2023
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU les difficultés financières éprouvées par le Club de golf de Matagami au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le Club de golf de Matagami a déposé, le 8 août 2023, une demande d'aide financière de 20 000 \$ afin de soutenir ses opérations de l'année 2023;

ATTENDU QUE le Club de golf de Matagami a fourni ses états financiers au 30 avril 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir cet organisme important pour la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la situation financière actuelle permet à la Ville de Matagami d'intervenir afin d'aider le Club de golf de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE VERSER au Club de golf de Matagami une aide financière de 20 000 \$ afin de soutenir l'organisme pour la saison 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-12

**PERMIS D'AFFAIRES « LA MAISON DU CHIEN SAM »
MONSIEUR CHRISTIAN SIVRET**

Dépôt pour information.

2023-09-12-13

**SERVICE DES LOISIRS
ENGAGEMENT DE PERSONNEL
POSTE DE SURVEILLANT AU CENTRE CIVIQUE
ET POSTE D'ASSISTANT-SURVEILLANT-SAUVETEUR**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Martin Fillion

- D'ENGAGER monsieur Jacob Mercier au poste de surveillant au centre civique, et ce, à compter du 19 juillet 2023;
- D'ENGAGER monsieur Louis Deschambault au poste d'assistant-surveillant-sauveteur, et ce, à compter du 9 août 2023;
- D'ENGAGER monsieur Emerik Dion au poste d'assistant-surveillant-sauveteur, et ce, à compter du 9 août 2023;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-14
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2023 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2023 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2023 de monsieur Mathieu Pichette, lieutenant au Service de sécurité incendie, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2023 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-15
LA MAISON DU BOULEAU BLANC INC.
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Maison du Bouleau Blanc inc. est un organisme ayant une vocation humanitaire, qui aide les patients malades en phase terminale;

ATTENDU QUE la Maison du Bouleau Blanc inc. est un organisme régional qui peut bénéficier aux citoyens de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE dans le cadre de la levée de fonds annuelle, une demande de contribution financière a été déposée pour le Calendrier-Tirage 2024, dans une lettre datée du 31 août 2023.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER le versement de 300 \$ à la Maison du Bouleau Blanc inc. pour la commandite d'une page dans le Calendrier-Tirage 2024.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-09-12-16
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de septembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2023-09-12-17
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 19 h 44.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Catherine Blouin

CATHERINE BLOUIN
MAIRESSE SUPPLÉANTE

Cindy Gagnon

M^E CINDY GAGNON,
GREFFIÈRE ADJOINTE

